

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-080 du 26 juillet 2023  
Portant sur les participations & subventions à inscrire au budget 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-six juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SANNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 19/07/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 11	Absents : 7	Exprimés : 44

**Présents** : MM. GUYONNET, SIMONET V, GRASS, VENTENAT, GRANGE, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, VINCENDON *suppléant* NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs** : VERDIER à LUQUET L, BOUDINEAU à VENTENAT, TRIMOULINARD à LARGE, CHAUSSAT à PIERRON.

**Excusés** : DESCLOUX, FERRIER, BIGOURET, JOULOT, VIRGOULAY, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, PINLON, DUBSAY.

**Absents** : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, ROULLAND, BRUNET.

**Secrétaire de séance** : David GRANGE

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Lors du conseil communautaire du 29 mars 2023, par délibération n°2023-026, l'assemblée communautaire validait l'ensemble des participations et subventions à inscrire au budget primitif 2023 présentées, pour un montant total de 201 393.73€.

Le Président explique qu'il est nécessaire d'inclure à ces participations et subventions, comme chaque année, les montants alloués aux Jeunesses Musicales de France de la Creuse pour les délégations de Felletin et d'Auzances.

Le montant total de cet ajout s'élève à **1 029.00€** répartis comme suit :

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS À INCLURE AU BUDGET PRIMITIF 2023			
Article	ORGANISMES CONCERNÉS	Objet	Montant de la subvention
6574	JMF de la Creuse - Délégation de Felletin	École Bellegarde en Marche	264,00 €
		École Saint Silvain Bellegarde	
	JMF de la Creuse - Délégation d'Auzances	École maternelle Auzances	765,00 €
		École élémentaire Auzances	
		École de Mainsat	
		École de Dontreix	
			<b>1 029,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20230726-2023-080-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2023  
Date de réception préfecture : 02/08/2023

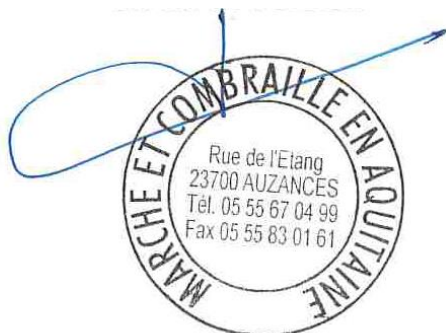
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les propositions de participations et subventions allouées aux Jeunesses Musicales de France pour les délégations de Felletin et d'Auzances pour un montant total de 1 029.00€ selon la répartition indiquée;
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire au suivi de ce dossier, notamment les conventions à intervenir ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 02 août 2023  
Pour copie conforme, le 02 août 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**David GRANGE**